

NEWSLETTER N°97

Octobre-Novembre-Décembre 2025



Collectif des Familles de Disparus en Algérie

JOURNÉE « VOIX LIBÉRÉES »



L'association SOS Disparus-CFDA a organisé, le samedi 20 décembre 2025 à Alger, une journée d'échange et d'accompagnement psychologique intitulée « Voix libérées », destinée aux familles de disparu·e·s. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions de soutien psychologique menées par l'association et constitue la troisième édition de ces journées, après une première organisée à Oran et une seconde à Alger.

Encadrée par une psychologue, cette rencontre avait pour objectif principal d'offrir aux familles un espace sécurisé et bienveillant leur permettant d'exprimer des émotions longtemps contenues, de rompre l'isolement et d'amorcer un processus de reconstruction et de résilience, tant individuelle que collective.

La journée s'est articulée autour de plusieurs temps complémentaires : accueil et mise en confiance, exercices de « météo intérieure », atelier de photo-langage, cercle de parole guidé incluant la technique de la chaise vide, activités d'expression artistique inspirées de l'art-thérapie, ainsi que des exercices de relaxation et de gestion émotionnelle. Ces approches ont favorisé la libération de la parole, l'expression des souffrances liées à l'absence et à l'injustice, et le renforcement du soutien mutuel entre participantes. Les retours des familles ont souligné les effets positifs de cette journée, notamment en termes de soulagement émotionnel, de reconnaissance du vécu et de sentiment d'apaisement.

À travers cette action, SOS Disparus-CFDA réaffirme son engagement à accompagner les familles de disparu·e·s non seulement dans leur quête de vérité et de justice, mais aussi dans la prise en compte de leur souffrance psychologique. De nouvelles journées « Voix libérées » sont prévues afin d'élargir l'accès à ces espaces de parole et de soutien.

FORMATION « NOTIONS DE BASE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE (NET ET TCC) »

Une formation consacrée aux notions de base de la psychothérapie, avec un focus sur la Narrative Exposure Therapy (NET) et les Thérapies Cognitivo-Comportementales (TCC), s'est tenue le 27 décembre 2025 au siège de l'association SOS Disparus à Alger. Cette initiative s'inscrivait dans une démarche de renforcement des compétences cliniques au sein de l'Association pour la Réhabilitation des Victimes de la Violence (APV), dans un contexte où l'accompagnement des personnes ayant vécu des traumatismes complexes demeure essentiel. La session a réuni trois psychologues intervenant au sein de l'association, dans un cadre propice à la transmission de savoirs et au partage d'expériences.

La formation a été animée par une psychothérapeute et psychologue spécialisée en NET et en TCC, disposant d'une solide expérience dans la prise en charge des traumatismes complexes. Elle s'inscrivait également dans une logique de supervision et d'accompagnement des psychologues récemment intégrées à l'APV, en soulignant l'importance de la formation continue et du positionnement du thérapeute. La journée a débuté par un temps de présentation et un exercice introductif favorisant la cohésion du groupe.



Les premiers modules ont porté sur les principes généraux de la prise en charge psychothérapeutique et les différents niveaux d'intervention. Une présentation de la NET a ensuite permis d'aborder ses fondements, ses indications cliniques et ses principales étapes, notamment la construction de la ligne de vie et l'exposition narrative. La formation s'est poursuivie par une introduction aux TCC, mettant en lumière leur cadre théorique et leurs principales indications cliniques.

L'après-midi a été consacrée à la discussion de situations cliniques concrètes, favorisant le lien entre théorie et pratique et l'adaptation des outils aux réalités du terrain. Ce temps d'échange a permis de consolider les compétences des participantes et de renforcer la cohésion de l'équipe, contribuant ainsi à soutenir la mission de l'APV dans l'accompagnement psychologique des victimes de violence.

20 ANS DE LA CHARTE DE LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE

À l'occasion du 20ème anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le CFDA et SOS Disparus ont organisé deux conférences concomitantes à Paris et à Alger, consacrées à l'analyse de ce texte et de ses conséquences durables sur la société algérienne. Intitulées « La Charte pour la paix et la réconciliation nationale : 20 ans d'impunité », ces rencontres ont permis de revenir sur les promesses de paix portées par la Charte, confrontées à la réalité vécue par les victimes, en particulier les familles de disparus.

À Paris, les échanges ont mis en lumière les limites profondes d'un processus de réconciliation fondé sur l'amnistie et le silence, au détriment des principes fondamentaux de vérité et de justice.

Maître Aïssa Rahmoune, avocat et secrétaire général de la FIDH, est revenu sur les conditions essentielles d'une réconciliation durable, insistant sur la nécessité de reconnaître les violations graves des droits humains et de garantir aux victimes un accès effectif à la justice. La journaliste Nadia Addézio a, quant à elle, analysé les effets politiques de la Charte, notamment le renforcement du pouvoir autoritaire et le mécontentement populaire qu'elle a contribué à nourrir.



À Alger, une conférence organisée à la même occasion a été animée par Maîtres Abdelghani Badi, Nourredine Ahmine et Mostefa Bouchachi, avocats et défenseurs des droits de l'Homme en Algérie qui ont livré une lecture critique de la Charte à partir de leur expérience d'avocats engagés auprès des victimes. Ils ont souligné que la Charte a institutionnalisé l'impunité en fermant toute voie de recours judiciaire, en criminalisant la quête de vérité et en réduisant les familles de disparus au silence. Selon eux, ce texte a non seulement empêché l'établissement des responsabilités, mais a également contribué à rompre le lien de confiance entre l'État et les citoyens.



Cette conférence a réuni une vingtaine de familles de disparus, avec lesquelles un débat ouvert a été engagé. Les familles sont intervenues pour témoigner de leur vécu, évoquer l'absence de vérité sur le sort de leurs proches, la souffrance liée à l'attente interminable, ainsi que les entraves persistantes à la reconnaissance de leurs droits.

Leurs prises de parole ont rappelé que, vingt ans après l'adoption de la Charte, la douleur demeure intacte et que l'oubli institutionnalisé ne saurait constituer une réponse à leurs revendications légitimes.

Vingt ans après son adoption, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale continue ainsi de produire des effets profonds : marginalisation des victimes, persistance de l'impunité et blocage de tout processus de justice transitionnelle. Les conférences de Paris et d'Alger ont rappelé l'urgence d'ouvrir un véritable débat national sur la vérité, la justice et la mémoire, conditions indispensables à l'émergence d'une réconciliation réelle, inclusive et durable.

DISPARITIONS FORCÉES : DES DOSSIERS, DES FAMILLES, UNE ATTENTE

Au cours de ce trimestre, le CFDA a poursuivi son travail de transmission des dossiers de disparitions forcées auprès du Groupe de Travail des Nations Unies sur les disparitions forcées. Quinze nouveaux dossiers ont été envoyés par le CFDA, après un long travail de collecte, de vérification et de mise en forme des informations fournies par les familles.

Derrière chaque dossier transmis, il y a une histoire, une attente, parfois plusieurs décennies de silence. Aujourd'hui plus de 2000 dossiers restent en attente de traitement, autant de familles toujours privées de vérité et de justice.



Ce travail implique de rassembler des documents parfois anciens, de retracer des parcours interrompus brutalement, et de traduire une souffrance intime en éléments juridiques recevables. Mais il est essentiel car en saisissant les mécanismes internationaux, le CFDA continue de faire vivre ces dossiers, de refuser l'oubli et de rappeler que chaque disparition mérite une réponse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEMED



L'assemblée générale (AG) de la FEMED s'est tenue le 1^{er} décembre dans les locaux de son association membre l'IHD (Ligue turque pour les droits de l'Homme). Elle a réuni une trentaine de participants. Les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité. La FEMED a validé lors de cette AG cinq nouvelles candidatures. Il s'agit de Riposte international (Algérie), la Commission pour les droits et les libertés (Egypte), Le Labo des Mémoires (Espagne), La Fondation Raja (Irak), et le Collectif de sauvegarde de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Algérie).

ASSEMBLÉE DES FEMMES : VOIX, RÉSISTANCES ET LUTTES COMMUNES



Les 29 et 30 novembre, la FEMED a organisé une Assemblée des femmes réunissant des militantes, des proches de disparus, des juristes, des chercheuses et des défenseures des droits humains venues de différents pays de la région euro- méditerranéenne. Pendant deux jours, cet espace a permis aux femmes engagées contre les disparitions forcées de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences, souvent marquées par des années de lutte, de silence imposé et de résistance. L'Assemblée a donné une place centrale à la parole des femmes : mères, soeurs, épouses de disparus, mais aussi militantes et professionnelles engagées aux côtés des victimes. À travers des témoignages forts et parfois douloureux, les participantes ont rappelé que les disparitions

forcées ne sont pas seulement une violation juridique, mais une violence profonde qui traverse les corps, les familles et les générations. Plusieurs interventions ont mis en lumière le rôle essentiel des femmes dans la transmission de la mémoire, la quête de vérité et la mobilisation collective, malgré la répression et l'isolement. Les discussions ont également porté sur les mécanismes juridiques existants, leurs limites, et les obstacles concrets rencontrés par les familles dans leur recherche de justice et de réparation. L'Assemblée a permis de croiser les réalités nationales et de faire émerger des réflexions communes sur les stratégies de lutte, la solidarité transnationale et la place des femmes dans les processus de justice transitionnelle.



Ce temps d'échange s'est conclu par un atelier collectif consacré à l'élaboration d'une déclaration commune, affirmant la nécessité de renforcer la mobilisation contre les disparitions forcées et de faire entendre les voix des femmes à tous les niveaux. L'Assemblée des femmes a été suivie par l'Assemblée générale de la FEMED, inscrivant ces réflexions dans une dynamique collective plus large et durable.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Une vingtaine de familles de disparus se sont rassemblées devant la Caisse nationale de retraite, comme chaque mercredi à 10h, avant de se diriger vers le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) afin de réaffirmer leur droit à la vérité et à la justice concernant le sort de leurs proches disparus. L'objectif était également d'interpeller le CNDH sur la requête déposée le 14 août 2025 par l'avocate de l'association, Dalel Aidoun, concernant le refoulement de la présidente de l'association, Madame Nassera Dutour,

le 30 juillet 2025, à l'aéroport Houari Boumediene, malgré sa nationalité algérienne et la validité de son passeport algérien.



Dès le départ du rassemblement, les familles, accompagnées de l'avocate de l'association, ont tenté de se diriger vers le CNDH situé à 4 minutes à pied de la Caisse nationale de retraite, à la place Addis Abeba, une bâtisse attenante au Palais du Peuple. Un dispositif important de policiers en civil et en tenue les a empêchés de poursuivre leur route. Une policière en civil, accompagnée du commissaire présent sur place, a demandé aux familles de quitter les lieux et de rentrer chez elles. Lorsque l'avocate a insisté sur sa volonté de rencontrer le Président du CNDH, le policier a indiqué qu'elle seule pouvait entrer, mais que les familles devaient partir. Les policiers ont même pris des taxis pour les raccompagner depuis le rassemblement.

Ce jour-là, de nombreuses familles étaient présentes et déterminées. Elles portaient des pancartes et slogans tels que :

- « Nous sommes toutes Nassera Dutour »
- « On n'expulse pas une mère d'un disparu »
- « Rendez-nous nos enfants, rendez-nous Nassera »
- « Même si vous l'empêchez de rentrer dans son pays, elle ne se taira jamais »
- « Vous avez pris son fils le 30 janvier 1997, et aujourd'hui vous la privez de rentrer dans son pays ».

Les familles de disparus sont rentrées chez elles contraintes et forcées et Dalel Aidoun, l'avocate s'est donc rendue seule au CNDH, où elle a été reçue par le Secrétaire général. Elle lui a rappelé qu'un dossier avait été déposé par ses soins le 10 aout 2025 auprès du président du CNDH et de lui-même et ce, pour le refoulement de la présidente de SOS Disparus. La saisine portait sur une atteinte

grave à la liberté de circulation et au droit, pour une citoyenne algérienne, d'entrer sur le territoire national, tels que garantis par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par l'Algérie.

Le Secrétaire général a indiqué qu'un courrier avait été transmis au Président de la République et qu'il était dans l'attente d'un retour. Il a précisé que, dès réception d'une réponse, il recontactera l'avocate pour qu'elle puisse récupérer une réponse écrite.



LETTER OUVERT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Suite à l'expulsion de Nassera Dutour à son arrivée à Alger le 30 juillet 2025, les familles de disparus en Algérie ont entrepris de lancer une lettre ouverte au Président de la République Algérienne, Abdelmadjid Tebboune.

Extrait de la lettre : « *Notre peuple engagé dans le combat pour l'indépendance a connu la criminelle pratique de la disparition forcée de la main de l'armée coloniale, un crime tu ; et pourtant, les descendants de ceux, nombreux, qui en ont été victimes, en gardent aujourd'hui encore le traumatisme et sa douloureuse mémoire.*

Comment concevoir que quelques décennies plus tard, la pratique de la disparition forcée qualifié enfin de crime contre l'humanité grâce au combat des familles, des femmes en particulier, soit utilisée contre nous, contre nos enfants, nos frères, nos sœurs, nos époux, nos mères, par notre état souverain, dans notre patrie retrouvée, faisant ainsi écho à un temps honni, un temps de l'effacement ? »

Cette lettre ouverte a été diffusée sur les réseaux sociaux mais également déposée à la Présidence en main propre par l'avocate de l'association Dalel Aidoun.

BRÈVES

LE 41^{ÈME} CONGRES DE LA FIDH A BOGOTA

Le 41^{ème} Congrès de la FIDH, auquel la présidente du CFDA a pleinement participé, s'est tenu à Bogota en Colombie du 27 au 31 octobre 2026. Ce Congrès a été précédé les 27 et 28 octobre 2025 d'un forum intitulé « Agir pour notre monde durable, des droits universels et des sociétés – Forum des droits humains. Le Forum a ouvert ses travaux par une cérémonie d'ouverture au Teatro Colón qui se voulait être un hommage aux défenseur·euses des droits humains dans le monde à travers des discours de bienvenue des autorités colombiennes et des associations hôtes aux côtés d'expressions artistiques et musicales colombiennes et des témoignages de défenseur·euses des droits humains de différents continents.



Les Maîtres de cérémonie étaient : María Paulina Baena, journaliste et animatrice de La Pilla, El Espectador, Colombie, Alliances, Alice Mogwe, Présidente de la Fédération internationale des droits humains; Yessika Hoyos, Avocate des droits humains et Présidente du Collectif d'avocats, José Alvear Restrepo de Colombie, Volker Türk Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits humains (par visioconférence); Carlos Fernando Galán, maire de Bogotá, Soraïda ; Chindoy Buesaquito, Leader autochtone de la Réserve Inga de Condagua, en Colombie; ainsi que des représentant·es des organisations de droits humains dans le monde. Cette cérémonie s'est clôturée par des représentations culturelles du Chœur Philharmonique pour la Paix.



Après la cérémonie d'ouverture, toutes et tous les participants-es au Congrès ont été invités à participer à une marche en solidarité avec les défenseur-es des droits humains aujourd'hui emprisonné-es, en exil. L'après-midi et la journée qui s'en est suivie ont vu se succéder des plénières, tables rondes et ateliers organisés dans des espaces interactifs pour approfondir les questions de climat, de démocratie, d'égalité, et de justice. Les débats ont dégagé des pistes d'action concrètes pour agir et se mobiliser, ici et ailleurs.



RENCONTRE RÉGIONALE "MAGHREB SANS FÉMINIDES" : TUNIS, 28-30 NOVEMBRE 2025



Cette rencontre régionale s'est inscrite dans le cadre des 16 jours d'activisme pour l'élimination des violences faites aux femmes. Elle a réuni des militantes féministes, chercheuses, journalistes et actrices des droits humains du Maroc, d'Algérie et de Tunisie autour de la dynamique "Maghreb sans féminicides", coordonnée par EuroMed Droits. Le CFDA/SOS Disparus était représenté par Maître Dalel Aïdoun avocate de l'association SOS Disparus. L'objectif central était de rendre visibles les féminicides comme violence structurelle et

politique, de renforcer une coordination féministe régionale, et de consolider les connaissances des participantes, notamment sur les liens entre violences sexuelles, violences basées sur le genre et torture.



La rencontre a combiné panels publics et débats, ateliers participatifs, travail de co-construction politique et stratégique, formation théorique et pratique. L'approche a privilégié la pluralité des voix féministes, l'échange d'expériences et la production collective de positions et d'outils.

RÉUNION ANNUELLE DU GSA

La réunion annuelle du Groupe de solidarité avec la société civile algérienne s'est tenue à Paris du 5 au 6 décembre 2025. La première journée de cette rencontre a réuni des associations algériennes ainsi que des organisations internationales. La première session a porté sur la Situation politique et cadre légal en Algérie, suivi d'interventions sur les procès inéquitables et l'instrumentalisation de la justice ainsi qu'un récapitulatif de la situation des défenseurs des droits humains ; la liberté de presse et d'expression, la situation des défenseur-ices des droits humains, le refoulement des militant-e-s, la pratique des ISTN en Algérie et s'est clôturée par les Droits des femmes, et l'égalité des genres.

Deuxième journée a été consacrée au plan d'action du GSA et les synergies et a démarré par le rapport d'activité du GSA durant l'année 2025. La discussion s'est ensuite tournée vers le plan d'action pour l'année 2026 et les synergies à mettre en place. Le débat a donné lieu à la mise en place de cinq groupes de travail : Groupe sur la communication interne, un Groupe de travail sur le corpus répressif, Groupe de travail sur les campagnes et sur le plaidoyer. Il a également été décidé de présenter un rapport sur la torture au Comité contre la torture et de planifier une formation sur la cybersécurité.

La troisième journée a été consacrée à une formation sur le plaidoyer auprès de Union Européenne à l'attention des membres du Groupe de solidarité avec la société civile algérienne.

REVUES DE PRESSE

[Revue de Presse – Octobre 2025](#)

[Revue de Presse – Novembre 2025](#)

[Revue de Presse – Decembre 2025](#)

CONTACT

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site du CFDA : cfda.algerie-disparus.org

Site du Mémorial des Disparus : memorial-algerie.org

Téléphone : +33 9 53 36 8114



[SOS Disparus – CFDA](#)



[@SOS_Disparus](#)



[@sosdisparus](#)



[Collectif des Familles de Disparus en Algérie – CFDA](#)